

LE GUIDE DE L'ORGANISATEUR

Édition 2026
5-21 JUIN

les
nuits
des
forêts



SOMMAIRE

1. C'est quoi Les Nuits des Forêts ?
2. Je veux prendre part !
3. Préparer mon événement
4. Communiquer sur mon événement
5. Utiliser mon kit signalétique
4. Accueillir du public le jour et la nuit



1

C'EST QUOI LES NUITS DES FORÊTS ?



3 SEMAINES DE FESTIVAL EN FORÊT

Du 5 au 21 juin 2026

UN FESTIVAL POUR **TOUTES ET TOUS**

pour sensibiliser le grand public à l'histoire, à la situation et à la gestion de nos forêts, ainsi qu'aux usages du bois, à travers des expériences sensibles, collectives et inspirantes !

PLUS DE 250 FORÊTS OUVERTES

publiques comme privées, partout en France, de jour comme de nuit.

UNE PROGRAMMATION **CULTURELLE ET PÉDAGOGIQUE**

- Pour mieux comprendre la forêt et l'impact du changement climatique sur ces écosystèmes
- Pour sensibiliser à la multifonctionnalité de la forêt et découvrir les métiers de la forêt et du bois
- Pour développer une approche sensible à la forêt et favoriser l'expérience vécue
- Pour partager des moments conviviaux et se reconnecter à la nature
- Pour apprendre à réduire son impact sur le vivant et transmettre les bons gestes pour protéger la forêt
- Pour susciter l'échange et mobiliser les citoyens



L'ASSOCIATION ORGANISATRICE

Développer un projet de société pour les forêts, créatif, engagé et participatif !

En favorisant le dialogue entre forêt et art, l'association Nuits des Forêts souhaite sensibiliser la société aux enjeux forestiers et promouvoir de nouveaux équilibres entre les humains et le vivant, à l'échelle de chaque territoire.

Pour inviter les individus à mieux connaître et comprendre les forêts françaises, l'association initie des actions de sensibilisation et de mobilisation des citoyens, dans l'objectif de contribuer à un nouveau projet de société pour les forêts.

www.nuitsdesforets.com

LES VALEURS

des Nuits des Forêts

1. Informer et diffuser la connaissance sur la forêt, la gestion forestière et les usages du bois
2. Sensibiliser à l'importance de la protection de la biodiversité et de la sauvegarde des écosystèmes forestiers
3. Encourager l'évolution des comportements individuels et collectifs en faveur de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique
4. Expérimenter des solutions durables pour vivre en forêt dans le respect maximal de son rythme et de ses habitants non-humains
5. Favoriser le dialogue entre la société et les forestiers et créer des moments d'échanges et de convivialité
6. Susciter des engagements profonds, inspirer l'action collective et la recherche de solutions créatives pour la forêt
7. Promouvoir l'accès à la nature gratuit et pour tous, favoriser l'expérience vécue et la régénération des imaginaires collectifs

Pour lire la Charte des Nuits des Forêts dans son intégralité, [cliquez ici](#) !



2

JE VEUX PRENDRE PART !

PRENDRE PART

Comment participer ?

Pour participer aux Nuits des Forêts, vous devez :

- **Assurer un accueil durant toute la durée de votre ouverture :** Les personnes en charge de l'accueil (propriétaires, gestionnaires, intervenants ou bénévoles...) ont pour mission d'orienter les visiteurs, de leur expliquer les comportements à adopter pour évoluer en forêt sans nuire à son environnement, et de transmettre des connaissances sur la forêt.
- Faire intervenir **au moins un acteur culturel** et/ou un projet artistique
- Faire intervenir au moins **un acteur spécialiste de la forêt** et/ou du bois
- Programmer au moins **une activité pédagogique, culturelle, artistique ou conviviale**, de jour ou de nuit : toutes les activités proposées participeront à la valorisation de la forêt et se feront dans le respect des équilibres écologiques.
- Utiliser **le kit de communication et de signalétique** que l'équipe des Nuits des Forêts vous enverra en amont de l'événement.

**Besoin d'aide ?
L'équipe des Nuits des Forêts
vous accompagne**

- En vous suggérant des contenus pour votre programme et en vous mettant en lien avec des intervenants (forestiers, artistes, experts, associations, scientifiques...)
- En vous fournissant un kit de communication, un kit signalétique, et le Guide de la vie en forêt pour les participants au festival
- En vous aidant à trouver des bénévoles proches de chez vous



LES GRANDES ÉCHÉANCES

- Clôture de l'appel à participation :
7 janvier 2026
- Date limite de transmission de votre programme pour inscription à l'agenda en ligne (remplissage de votre fiche événement) :
8 avril 2024
- Début de la communication grand public et ouverture des inscriptions :
Fin avril 2026

CAS PARTICULIERS :

ASSOCIER VOTRE MANIFESTATION À L'AGENDA DES NUITS DES FORÊTS

Vous organisez **déjà** une manifestation culturelle en lien avec la forêt et souhaitez l'inscrire à l'agenda en ligne des Nuits des Forêts ?

Pour que votre manifestation intègre les Nuits des Forêts, elle doit :

- Se dérouler aux mêmes dates que les Nuits des Forêts (5-21 juin 2026)
- Avoir lieu en forêt ou sur la thématique de la forêt, du bois...
- Partager les valeurs des Nuits des Forêts

Vous remplissez ces conditions et souhaitez inscrire votre événement à l'agenda des Nuits des Forêts ?

CONTACTEZ-NOUS AVANT LE 20 AVRIL !
contact@nuitsdesforets.com

3

PRÉPARER MON ÉVÉNEMENT



De quoi se charge Nuits des Forêts ?

- ✓ Animation et gestion de l'agenda en ligne
- ✓ Mise à disposition des supports de communication à tous les organisateurs (kit de communication)
- ✓ Communication nationale : réseaux sociaux, relations presse et partenariats médias
- ✓ Aide à la personnalisation de vos supports de communication (affiche et flyer)
- ✓ Centralisation des inscriptions aux événements sur demande :
 - Option 1 : Vous centralisez vous-mêmes vos inscriptions et indiquez simplement à l'équipe des Nuits des Forêts la démarche à suivre pour les personnes souhaitant s'inscrire
 - Option 2 : Vous souhaitez que Nuits des Forêts gère vos inscriptions, dans ce cas vous précisez la jauge de participants par activité et l'équipe des Nuits des Forêts vous communiquera votre liste d'inscrits la veille de l'événement
- ✓ Relai de vos appels à bénévoles
- ✓ Proposition de sessions régionalisées et thématiques

Ce qu'il vous reste à faire :

- ✓ Remplir votre fiche événement avant le 8 avril pour que l'équipe des Nuits des Forêts puisse l'inscrire à l'agenda en ligne
- ✓ Nous transmettre des visuels (dont au moins 1 en HD) pour communiquer sur votre événement
- ✓ Utiliser le kit communication qui vous sera transmis début avril
- ✓ Relayer la communication des Nuits des Forêts sur vos réseaux sociaux
- ✓ Mettre à disposition de relais locaux (offices de tourisme, mairies, collectivités, journal local, etc.) les éléments du kit de communication
- ✓ Préparer votre événement, en lien avec vos intervenants
- ✓ Assurer le bon déroulement de votre événement et s'assurer du respect de l'environnement forestier par l'ensemble des intervenants et participants
- ✓ Se rapprocher de votre assureur afin de couvrir votre événement

Démarches & assurances

1. Le propriétaire ou gestionnaire de la forêt (publique comme privée) dans laquelle vous organisez votre événement doit obligatoirement être prévenu et avoir donné son accord.
2. Les Nuits des Forêts encouragent l'organisation d'événements intimistes, en petite jauge, et ne nécessitant pas ou peu d'installations. Pour ne pas avoir à effectuer de démarche particulière, nous vous conseillons de :
 - Limiter la jauge maximale de votre événement à 100 personnes en simultané
 - Ne monter ni chapiteaux, ni tribunes, ni gradins
 - Ne pas empiéter sur la voie publique : si les jauge de participants ne correspondent pas aux capacités de stationnement des parkings aux alentours, il vous faudra déclarer votre manifestation auprès de la commune concernée
 - Ne pas vendre d'alcool aux visiteurs
 - Ne pas faire de feu en cas de risque incendie et en cas d'arrêté préfectoral
 - Prendre en compte le bien-être et la tranquillité du voisinage dans les diffusions sonores
3. Assurances : Chaque propriétaire de forêt accueillant du public doit être couvert par une responsabilité civile. Rapprochez-vous de votre assureur pour bénéficier de la couverture adéquate (à nous transmettre au plus vite et avant le 20/04/2026).
4. Droits d'auteur : En cas de diffusion de musique au public, vous devez en informer la délégation régionale de la SACEM, qui vous adressera un contrat. Il en va de même pour des œuvres littéraires : se renseigner auprès de la SADC.

Pour diffuser les images des événements, assurez-vous d'avoir le droit à la reproduction de la part de l'artiste.

Comment rémunérer légalement les artistes ?

En tant qu'organisateur d'un événement culturel, vous allez être amenés à accueillir des artistes du spectacle vivant. Pour les rémunérer, plusieurs possibilités s'offrent à vous selon deux cas particuliers.

	J'organise moins de 6 représentations à l'année*	J'organise plus de 6 représentations à l'année (pas seulement avec Nuits des Forêts)*
J'ai un contrat avec la structure qui emploie les intermittents (compagnie, portage salarial ou coopérative d'activités et d'emploi).	Je me contente de répondre à mes obligations contractuelles, sans autre démarche administrative.	<ul style="list-style-type: none">- Je dois impérativement détenir une licence d'entrepreneur du spectacle. <p>Attention aux délais: Comptez au moins 1 mois pour qu'elle soit délivrée.</p> <p>Lien pour demander la licence</p>
Je passe des contrats directement avec les intermittents, je les déclare et les rémunère.	J'adhère au GUSO, je déclare l'événement et je rémunère les intermittents de chaque représentation. Lien pour adhérer au GUSO	<ul style="list-style-type: none">- Je dois impérativement détenir une licence d'entrepreneur du spectacle. <p>Attention aux délais : Comptez au moins 1 mois pour qu'elle soit délivrée.</p> <p>Lien pour demander la licence</p> <ul style="list-style-type: none">- Je passe par mes propres moyens ou le GUSO pour rémunérer et cotiser pour chaque intermittent employé. <p>Lien pour adhérer au GUSO</p>

*1 représentation correspond à 1 artiste en présence physique et rémunéré. On considère que dès qu'il y a une interruption et un changement de public (hors entracte) entre 2 représentations, alors ce sont 2 représentations.

Concernant les licences :

- Un lieu correspond à une licence.
- Elle est valable 5 ans
- Le numéro du récépissé reçu doit **figurer** sur les affiches, prospectus et éventuels billets de spectacles.



Communiquer sur mon événement

AVANT

Communiquez en amont de l'événement, sur les réseaux sociaux ainsi qu'auprès de relais de communication locaux (office de tourisme, mairies...) **en utilisant le kit de communication** fourni par l'association Nuits des Forêts.

De quoi sera composé le kit de communication (100% numérique) ?

- L'affiche principale du festival
- Des affiches complémentaires personnalisables
- Des déclinaisons pour les réseaux sociaux
- Des indications pour vous guider dans votre communication sur les réseaux sociaux

PENDANT

Pensez à prendre quelques photos ou vidéos de votre événement !
Pour communiquer sur les réseaux sociaux, utilisez les hashtags
#NuitsdesForêts ou **#NDF**

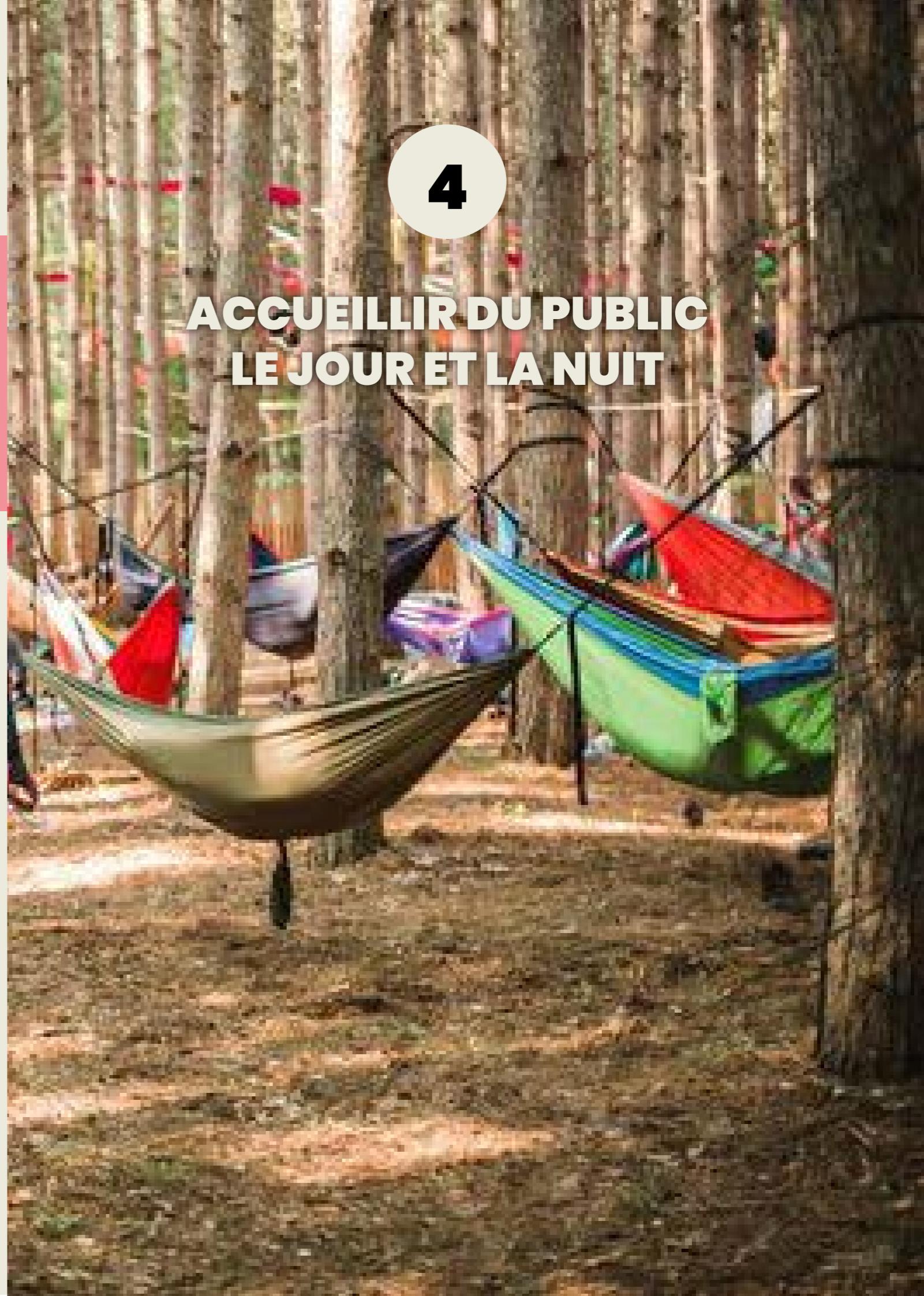
APRÈS

Nous envoyer quelques photos et vidéos de votre événement (en mentionnant les crédits photos) pour que nous les partagions à notre tour !



4

ACCUEILLIR DU PUBLIC LE JOUR ET LA NUIT



Conseils pour orienter le public

1. Il est parfois difficile de se retrouver en forêt... Pour faciliter l'arrivée de vos visiteurs, donnez un point de RDV :

- Accessible
- Précis (une adresse, des coordonnées GPS, ou même une suite d'indications à suivre)
- Avec un espace de stationnement correspondant à votre jauge de participants

2. Votre événement a lieu de nuit ?

- Invitez les participants à venir avec leur lampes torches / de poche / frontales
- Vous pouvez apporter des lampes solaires d'extérieur en supplément
- N'hésitez pas à nous solliciter si vous avez besoin de bénévoles pour vous accompagner !



Vous avez besoin d'aide pour organiser votre événement ?

N'hésitez pas à nous contacter, Nuits des Forêts mobilisera son réseau de bénévoles !

De quoi sera composé le kit de signalétique ?

- Des propositions de signalétique pour orienter vos visiteurs
- Une bombe de peinture à la craie (effaçable et écologique)
- Un pochoir du logo des Nuits des Forêts
- Quelques exemplaires de l'affiche principale du festival



Conseils pour les organisateurs de bivouac

Nuits des Forêts invite à permettre l'organisation de bivouacs dans les forêts et emplacements autorisés.

NB : Dans les forêts domaniales, gérées par l'Office national des forêts, le bivouac est interdit sauf dans les aires expressément dédiées à cet effet.

Nous vous invitons à accompagner les participants dans cette expérience unique. En amont de votre soirée, nous vous conseillons de :

- **Contacter vos participants afin de les prévenir du matériel à prévoir** : tentes, lampes, matelas et sacs de couchages... mais aussi eau et nourriture si vous n'avez pas prévu de leur fournir à manger et à boire !
- **Délimiter une zone** dans votre forêt dans laquelle le bivouac sera autorisé

Prévention feux de forêt

9 feux sur 10 sont d'origine humaine, adoptons les bons gestes.

Météo des forêts

À partir de juin, dans un objectif de prévention des feux et pour que chacun adapte ses comportements en fonction du danger prévisible, la Météo des forêts indique un niveau de danger de feux de forêts établi à partir de prévisions météorologiques et l'état de sécheresse de la végétation.

Peuvent être déconseillées / réglementées / interdites les activités suivantes :

- L'accès et la circulation dans les bois, forêts, landes, garrigues ;
- Les barbecues et feux ;
- Les travaux pouvant générer des étincelles.

Pour connaître ces possibles restrictions, renseignez-vous sur le site de votre préfecture et sur le site [Météo des forêts](#).



Affiches de prévention

Le Ministère de la Transition Écologique, l'ONF et Météo-France publie un modèle d'affiche de prévention à destination du grand public sur les feux de forêt et de végétation.

N'hésitez pas à les imprimer et à les afficher sur votre événement !



UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER !

CONTACT@NUITSDESFORETS.COM